



## MOBILISATION 22 MARS 2018

### COMMUNIQUÉ DE LA CGT DES TERRITORIAUX D'AULNAY-SOUS-BOIS

Nous sommes réunis aujourd’hui devant l’hôtel de ville pour manifester notre mécontentement et notre colère contre les mesures prises par le gouvernement contre le service public et par le Maire à Aulnay-sous-Bois.

Santé, petite enfance, éducation, action sociale, logement, culture, transport... autant de droits et de besoins fondamentaux qui nécessitent le développement des missions de service public. Pourtant, Macron et son gouvernement entendent les abandonner, les privatiser, les déléguer à des opérateurs privés animés par la recherche du profit et de la rentabilité comme le dévoile le programme « Action publique 2022 ».

Les collectivités territoriales s’engouffrent dans cette spirale infernale en délégant à tout va les services à la population : crèches, voirie, espaces verts, équipements culturels et sportifs...

A Aulnay-sous-Bois, le Maire a déjà commencé par la privatisation de l’animation périscolaire, puis des structures d’accueil de petite enfance, dont l’emblématique crèche de la Bourdonnais, inscrite en plein quartier populaire et dont la vocation était éminemment sociale.

Et ce n’est qu’un début, d’autres structures vont suivre...

Faire le choix de la privatisation c'est faire le choix de la sélection des usagers : ceux qui peuvent payer et ceux qui ne pourront pas. Ce n'est pas la vocation de notre fonction publique qui doit garantir l'égalité de traitement de tous les citoyens. Où que l'on soit, qui que l'on soit, nous devons avoir l'égal accès au service public. C'est un principe fondamental, inscrit au fronton de la Mairie.

Ce qui nous est rétorqué, c'est la baisse de financement et des budgets municipaux : en quoi payer une entreprise privée avec de l'argent public serait moins couteux ? Une entreprise privée dont la vocation est de faire des bénéfices tout en bénéficiant de l'argent public, issu de la contribution des citoyens payant l'impôt, normalement pour bénéficier de services publics de qualité, partout et pour toutes et tous.

.../...

Nous revendiquons le dégel de notre point d'indice, base de notre rémunération, depuis plus de 10 ans. Nos salaires ne bougent pas alors qu'en 20 ans, le montant total des 10 plus grandes fortunes françaises a été multiplié par 12 ! Et celle des 500 plus riches par 7 !

En 2017, les entreprises du CAC 40 ont versé 44 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires. De 2013 à 2016, plus de 62 milliards ont été versés aux entreprises au titre du CICE en contre partie de créations d'emploi. Des emplois ont-ils été créés ? Non. La loi Travail contre laquelle nous nous sommes battus l'année dernière a renforcé le pouvoir des employeurs de licencier à tout va.

Et c'est nous, les travailleurs, les retraités, qui doivent se serrer encore plus la ceinture. Pourtant la preuve est là : de l'argent il y en a pour augmenter les salaires et assurer un service public de qualité.

Pourtant, nous fonctionnaires nous voilà de nouveau pénalisés avec la mise en œuvre de la journée de carence, qui ponctionne une journée de rémunération à chaque arrêt de travail.

### **La répression ne remplacera jamais la prévention !**

Le jour de carence est de nouveau applicable depuis le 1er janvier 2018.

**Cette mesure était déjà condamnée en 2013, car injuste, inefficace et stigmatisante !**

Cette mesure scandaleuse ne résoudra en rien le soi-disant déficit de la sécurité.

Cette mesure se rajoute :

- au gel du point d'indice,
- à l'augmentation de la cotisation CNRACL,
- à l'augmentation de la CSG,
- à l'augmentation du coût de la vie en général et va dans le sens de l'appauvrissement des agents de la fonction publique territoriale.

Cette mesure appliquée à la mairie d'Aulnay-sous-Bois depuis le 1er mars s'ajoute à la mesure prise par l'autorité territoriale de ponctionner 1/30ème de notre régime indemnitaire en cas d'arrêt maladie de plus de 10 jours.

La CGT demande l'abrogation de la délibération qui a créé cette disposition.

Mais entre-temps, est-ce que les agents vont devoir payer deux fois le fait d'être malade ?

La CGT exige donc également la non-application du jour de carence.

.../...

Les agents de la fonction publique sont déjà touchés par les incessantes réformes territoriales, les suppressions de postes, de budgets, que veut parachever « l’Action publique 2022 ». Dans le même temps la population augmente sans cesse, il en découle donc un besoin de service public proportionnel. Cela accroît toujours plus la charge de travail des agents.

Ce qui génère du stress, de la pénibilité, surmenage, démotivation, perte de repère...

Les causes de l'absentéisme sont bien là.

Par la mise en place du jour de carence, on peut déjà prévoir qu'un agent malade va quand même aller travailler. Cela engendrera une possible contamination de ses collègues ainsi que les usagers du service public notamment dans les services à risque comme la petite enfance, les Atsems, l'animation, l'éducation sportive...

Si l'agent ne prend pas le temps de se soigner, son état pourra s'aggraver et générer une augmentation de la durée des congés de maladie ordinaire comme l'on démontré de nombreuses expertises sur la période 2011-2013.

Travailler malade peut également causer la baisse d'attention et nuire à la vigilance, éléments indispensables dans de nombreuses missions de service public, et qui peut conduire à plus d'accidents de service.

Monsieur le Maire, dans votre éditorial du journal municipal à la population de mars 2018, vous relevez les préoccupations des Aulnaysien.nes et je cite « les hausses des différentes taxes qui touchent de plein fouet les familles, les retraités ou encore les personnes en situation d'invalidité ».

Vous poursuivez en disant, je cite toujours que « la hausse de la CSG a elle seule rongé le pouvoir d'achat des plus faibles et des plus fragiles, ceux qui ont travaillé dur... » et toutes les augmentations qui touchent les familles et surtout les plus modestes qui n'ont pas la possibilité de rénover leur logement ou d'habiter à proximité de leur lieu de travail ».

Savez-vous Monsieur le Maire, combien d'agents de la ville sont dans cette situation ?

Connaissez-vous le nombre de personnels qui touchent une rémunération de misère, combien sont dans la précarité en ne bénéficiant pas d'un temps plein ou en étant depuis des années sous contrat ?

Il y a 26 % de non titulaire sur la ville, ¼ du personnel, plus de 75 % de catégorie C.

Oui, Monsieur le Maire, vous avez raison de dire que les personnes les plus fragiles et les plus modestes subissent le plus les coups. Parmi elles, les agents de la ville dont le pouvoir d'achat est bloqué, tout comme leur rémunération depuis plus de 10 ans, qui subissent une précarité d'emploi et plus particulièrement les femmes subissant le temps partiel imposé.

Les personnels en nombre insuffisant pour mener à bien leurs missions de service public s'épuisent, sont cassés et vous les pénalisés encore plus en « rongeant » leur maigre rémunération quand ils osent être malades.

.../...

**C'est le 3ème préavis de grève locale que vous adresse la CGT, avec des revendications claires : Nous n'avons eu aucun retour.**

Vous allez nous dire que l'application du jour de carence, c'est la loi et que vous n'avez pas le choix que de l'appliquer.

Pourtant, recevoir une organisation syndicale qui dépose un préavis de grève avec des revendications c'est aussi une obligation légale. Et celle là, ça ne vous gène pas de ne pas la respectée ?

**Aujourd'hui, la CGT des personnels territoriaux d'Aulnay sous Bois vous demande de répondre à nos revendications et demande à être reçue.**

L'heure est à la résistance. La précarité généralisée, ce n'est pas la modernité.. L'avenir est au service public de qualité pour toutes et tous, à l'égalité de traitement et à une fonction publique forte.

Mobilisé.es à l'Hôtel de Ville d'Aulnay-sous-Bois, plus d'une trentaine d'agent.es était rassemblé.es (malgré les tentatives douteuses de casse du mouvement de la part d'un syndicat pourtant signataire de l'appel intersyndical au niveau national) n'ont pas lâché pour qu'on daigne leur donner une date de réunion avec le Maire. Le Directeur de Cabinet a fini par se déplacer mais l'agenda du Maire n'est pas mobilisable tant que celui-ci n'a pas donné son autorisation. Nous avons obtenu l'engagement d'une proposition de date avant la fin de la semaine prochaine.

Aulnay-sous-Bois, le 22 mars 2018